



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association



schweiz suisse svizzera

Concept de protection pour l'enseignement du yoga (valable dès le 22 juin 2020)

Les adaptations suites aux mesures d'assouplissement du Conseil fédéral du vendredi 19 juin 2020 sont marquées en vert

Les cinq principes suivants doivent être respectés :

1. Uniquement des personnes sans symptômes aux cours de yoga

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux cours de yoga. Elles restent à la maison, s'isolent ou clarifient avec le médecin de famille la suite de la procédure.

2. Garder les distances

En allant aux cours, à l'entrée du studio de yoga, au vestiaire, lors des discussions, sous la douche, après la leçon de yoga, sur le chemin du retour -dans toutes ces situations et d'autres encore, la distance d'un mètre et demi doit toujours être respectée et les embrassades et les bises doivent également être évitées.

Pendant la leçon de yoga, le contact corporel est à nouveau autorisé pour les ajustements de postures. Il doit y avoir en règle générale une surface disponible d'environ 4m² par personne, si les tapis de yoga sont placés près du mur, la surface peut être réduite proportionnellement).

3. Se laver soigneusement les mains

Le lavage des mains joue un rôle décisif dans l'hygiène. Si vous vous lavez soigneusement les mains avec du savon, avant et après la leçon de yoga, vous vous protégez ainsi que votre environnement.

4. Tenir une liste de présence

Les contacts étroits entre les personnes doivent, à la demande de l'autorité sanitaire, pouvoir être prouvés durant 14 jours. Pour simplifier la recherche des contacts, le studio de yoga tient une liste de présence pour toutes les leçons. La personne qui enseigne la leçon de yoga est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste et du fait que le/la préposé-e au corona en dispose sous la forme convenue. (Voir principe no 5 ci-dessous).

5. Désignation du/de la préposé-e corona du studio de yoga

Chaque studio de yoga doit nommer un-e représentant-e corona. Cette personne est chargée de veiller au respect de la réglementation applicable. Dans notre studio, cette personne est :

Nom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____